

BULLETIN MUNICIPAL DE NEONS SUR CREUSE

Le Bateau

Les Baudessous

La Bessardière

Les Blanchards

La Bonnelière

Le Bourg

La Camusetterie

La Carlière

Champagne

La Chardonnière

Chaurais

Choré

La Folie

La Grande Couture

La Grève

La Lochetterie

Mallet

Monteboeuf

Le Plessis

Le Bas Plessis

La Pièce d'Auge

La Rairie

Les Riaux

La Roblinière

Le Grand Roche

Le Petit Roche

Le Soudun

Thais

Varennas

Les Vignes

de Beaumont



Juillet 2020

Editorial

Comme vous le savez, la pandémie de la Covid-19 a retardé la mise en place du nouveau conseil municipal qui a pris ses marques avec la réunion du 27 mai dernier : vous trouverez dans ce bulletin les différentes attributions et la composition des commissions intra et extra-communales.

Je voudrais, à cette occasion, rendre un hommage particulier à Daniel Champigny, maire-adjoint, qui a fait preuve d'un grand sens du partage pendant cette période délicate.

A l'issue du vote du budget, le 24 juin 2020, notre équipe mettra en œuvre les projets déjà préparés et ceux identifiés par le nouveau conseil municipal et en particulier :

- La rénovation du logement de la cure,
- Le renouvellement du bail du Manillon avec les photographes Thomas Pasquet et Jean Denis Robert,
- La remise à niveau du site internet de la commune,
- Le rangement des archives au premier étage de la mairie et l'organisation du stockage associatif au sous sol du Manillon,
- L'éclairage du clocher de l'église,
- La finalisation du jardin du souvenir au cimetière et l'aménagement du verger sur le terrain de monsieur Plaud,
- La mise en place d'une boîte à livre en libre service financée par l'association touristique.

A plus long terme, nous envisageons un programme annuel d'aménagement du cadre de vie dans les différents bourgs de Néons, Mallet, Champagne, la pièce d'Auge, Thais et Choré, ainsi que l'enfouissement des réseaux électriques rues de la Vieille Croix et des Riolets et la réfection de la toiture de la salle des Associations avec pose de panneaux solaires.

Tous ces aménagements seront menés en participation avec les personnes intéressées qui pourront se faire identifier à la mairie pour participer ponctuellement aux travaux des commissions municipales et à la réflexion sur les projets d'aménagements paysagers.

La communication étant un axe important de notre mandat, vous trouverez à partir du mois de septembre toutes les informations sur le site internet de la mairie.

D'ici là, les adjoints et moi-même serons à votre écoute quand vous le souhaitez, continuez à vous protéger et à respecter les mesures de sécurité et mettez en pratique cette citation de JF Kennedy lors de son discours inaugural en 1961 : « Et donc vous, mes compatriotes, ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays ».

Jean Sécheresse

Sommaire

- Informations municipales 3 à 4
- Séances du conseil municipal 5 à 11
- Néons en bref 12 à 13
- Histoire locale 14
- Le coin des associations 15 à 24
- Vie pratique..... 25 à 35
- Numéros utiles..... 36

Informations communales

Rappel de quelques bonnes pratiques de sociabilité

- Les containers d'ordures ménagères, situés sur les plates-formes de la commune, sont dédiés essentiellement aux résidents secondaires, absents lors de la collecte par le SYMCTOM : merci d'attendre les jours de ramassage pour les résidents permanents ;
- Le dépôt des verres doit être exempt de bouchons, capsules et couvercles en métal ;
- Si les containers à verre sont pleins, merci d'éviter de les surcharger jusqu'à débordement dangereux ;
- Le stationnement des véhicules à la rivière est fortement déconseillé aux abords immédiats du « bateau » ;
- L'accès des deux roues motorisés est interdit sur les différentes aires de loisirs de la commune ;
- Merci aux jeunes pratiquants d'engins motorisés d'éviter de faire des essais de moteur et des figures sportives à proximité des habitations ;
- Le stationnement des véhicules sur la place des Marronniers est fortement déconseillé en cas d'orage, de tempête et de coup de vent : la municipalité décline toute responsabilité ;
- Il serait souhaitable que chacun procède au nettoyage de l'espace public à l'aplomb de sa propriété : le cadre de vie et l'environnement paysager y gagneraient, faute de suffisante disponibilité des cantonniers.

Nuisances sonores

Petit rappel de l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 13/07/2001 réglementant les bruits de voisinage :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Coupe de bois sur les « communaux » de Champagne

Dans la communauté rurale du IX^e au XVIII^e siècle au moins, les communaux représentaient cette partie du territoire d'un village qui, n'étant pas l'objet d'actes de propriété privée, était de ce fait réputée commune à tous les habitants.

Il s'agissait en général de chemins, de bois et de landes plus ou moins étendus, parfois d'un étang.

Ordinairement, des communaux servaient à l'entretien des bestiaux des villageois, à la fourniture de petit bois de chauffage, etc. Les revenus assurés par les terres boisées permettaient par exemple aux habitants de faire entièrement restaurer les bâtiments publics sans bourse délier.

C'est le statut des « communaux » de Champagne, d'une superficie de 4 ha, de bois inaliénables, mais dont la municipalité détient l'usufruit.

VENTE COUPE DE BOIS SUR PARCELLES COMMUNALES

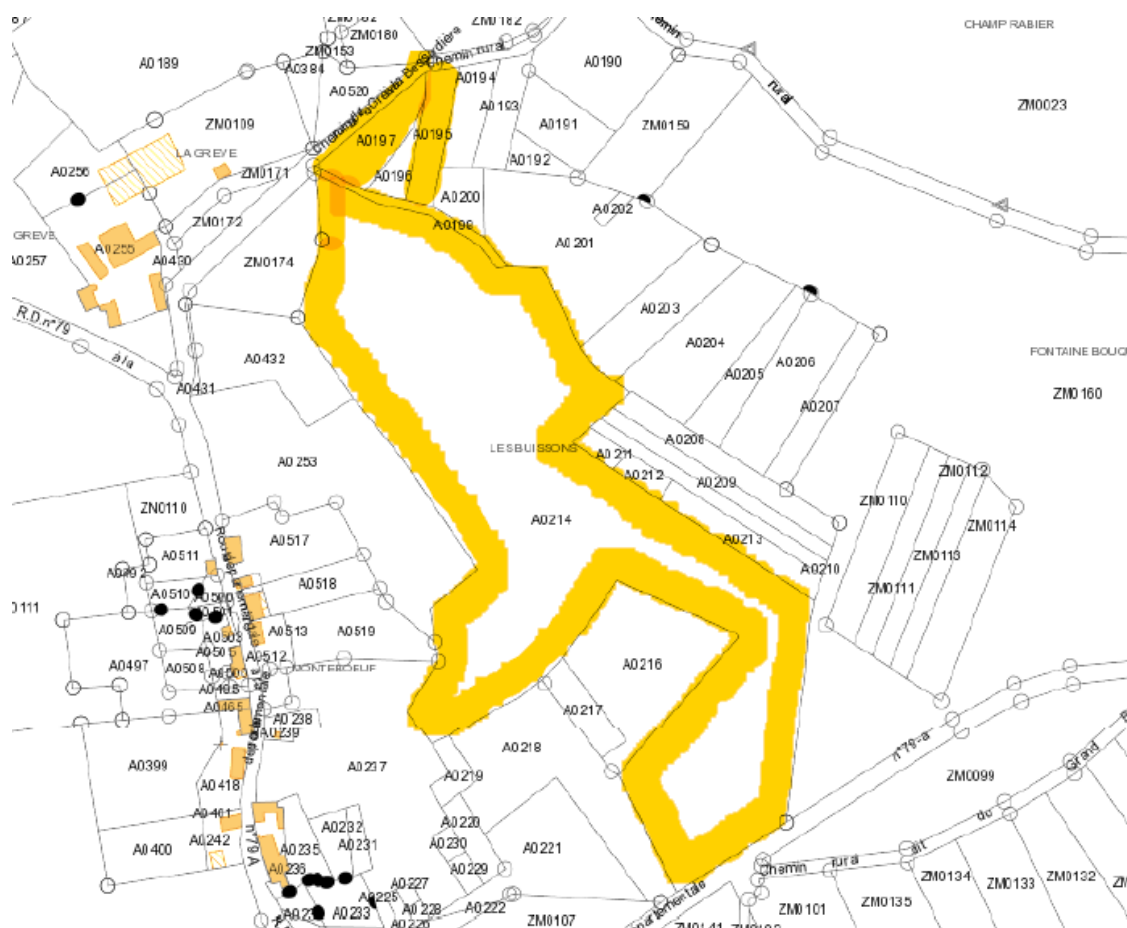
La Commune de Néons sur Creuse possède plusieurs parcelles de bois dans le secteur de « La Grève » - « Monteboeuf ».

La commune veut vendre le bois de ces parcelles sur pieds. Le prix de vente est fixé à 13 € le stère de bois. La quantité pourra être limitée suivant les demandes.

Ce programme de vente de coupe de bois sera étalé sur 3 ans.

Pour l'année 2020-2021 les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès de la Mairie avant le 30 septembre 2020.

Renseignements et inscription à la Mairie de Néons sur Creuse



Séances du Conseil Municipal

Compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre 2019 à 20h30

Etaient présents : Mesdames Gardien Raymonde, Tranchant Patricia,
Messieurs Chaigneau Guy, Gillier Louis, Mauduit Michel, Champigny Daniel, Neuvy François,
Trabach Franck, Poteloin Stéphane

Excusée : Blancheton Nadège

Secrétaire de séance : Poteloin Stéphane

Le compte rendu de séance du 18/09/19 est adopté à l'unanimité.

Parc Naturel Régional :

- Nouveau Contrat de Région Solidarité Territoriale de 6 ans : le futur contrat de région s'élèvera à 7 290 000 euros dont :

- 441 000 € pour le pôle du Blanc,
- 1 000 000 € de fonds Sud,

Détail des actions du CRST :

- Développer emploi et économie : 2,8 Md'€
- Favoriser le mieux être social : 1,205 Md'€
- Renforcer le maillage urbain et social : 1,29 Md'€
- Stratégie régionale biodiversité : 0,254 Md'€
- Plan climat énergie régional : 0,87 Md'€

- OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) : 554 890 € pour les 5 ans (dont 402 512 € pris en charge par l'ANAH) dont : Part fixe 189 800 € - Part variable selon le nombre de projets (environ 350) : 365 090 €

Ecole : Effectifs :

150 en 2018 - 135 en 2019 :

Petite section : 13 / Moyenne section : 10 / Grande section : 17

CP : 22 / CE1 : 13 / CE2 : 20 / CM1 : 20 / CM2 : 20

Communauté de Communes :

- Projet de méthanisation de Ciron : Prise en charge par la Communauté de Communes (Acquisition, bornage, étude de sol, voirie, réseaux et dallage) pour 1,327Md'€ subventionnés à 20 % par la région avec un crédit-bail de 90 000 €/an pendant 15 ans

- Projet de l'entreprise AB bâtisseurs de Ciron : Création d'un bâtiment par la CdC et un crédit-bail de 1 500 €/mois pendant 10 à 15 ans (coût total de 351 400 € avec 20 % de subvention régionale)

- Implantation du traiteur le Choix des Saveurs au Blanc.

Point travaux en cours :

- Les travaux de voirie prévus en octobre sont reportés au printemps 2020

- Les travaux du beffroi seront effectués prochainement

- Les travaux d'accessibilité de l'église et la réfection d'une fenêtre de la Mairie sont reportés début 2020.

Projets d'investissement 2020 :

- Présentation des plans de l'architecte pour l'aménagement du logement place des Marronniers.

Il a été demandé quelques modifications.

- Réflexion sur le Fonds d'Action Rurale 2020.

Délibérations :

- PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUI (Plan Local

d'Urbanisme Intercommunal) adopté avec une interrogation sur l'appartenance de Néons au Bassin de vie de la Roche Posay.

- Autorisation pour les investissements 2020 avant le vote du budget (25 % des crédits de l'année 2019).

Fin de séance : 22h30

Compte-rendu du conseil municipal **du 15 janvier 2020 à 20h30**

Etaient présents : Mesdames Gardien Raymonde, Tranchant Patricia
Messieurs Chaigneau Guy, Champigny Daniel, Gillier Louis, Mauduit Michel, Neuvy François,
Poteloin Stéphane, Trabach Franck.

Absente : Mme Blancheton Nadège

Secrétaire de séance : Mme Tranchant Patricia.

Réunion extérieure :

Syndicat des eaux : Le syndicat s'est réuni le 5 décembre 2019 à Lingé

- Forage de Saint Hilaire sur Benaize, une réunion d'information a eu lieu en octobre 2019. Les travaux démarreraient au second semestre 2020, pour envisager une mise en service du forage courant 2021.
- Vote de l'indemnité du receveur : 512,03 € brut.
- Augmentation du volume horaire du poste de comptabilité, du fait d'une charge de travail supplémentaire, de 24h hebdomadaire passe à 28h.
- Revalorisation des chèques déjeuner, de 10,66 € actuellement passent à 11€.
- Attribution du marché de fourniture d'électricité à EDF pour une durée de 2 ans.

Travaux / Investissements :

Restes à réaliser 2019 :

- Voirie, curage de fossé 30 000 € TTC
- Accessibilité église 2 050 € TTC
- Jambage fenêtre mairie 1 300 € TTC

Prévisions 2020 :

- Pendule fronton mairie 2 600 € TTC
- Changement copieur. Achat ou location à étudier
- Toiture de l'ancien presbytère (logement) : 26 948,69 € TTC (demande subvention FAR 2020 auprès du département)
- Cimetière : support de plaques en attente du devis +Reprise de concessions
- Réhabilitation du logement de l'ancien presbytère :
Coût prévisionnel : 86 500 € + Maitrise d'œuvre : 11 370 €, Montant total = 97 870 €. Lancement de la consultation dématérialisée en procédure adaptée ouverte le 4 février pour une remise des offres le 24 février.
Possibilité d'obtenir des subventions : Région +Département + Etat

Point sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Rencontre avec le bureau d'étude le 15/11/2019, reprise en compte d'une partie des demandes. Le règlement est en cours d'élaboration.

Questions diverses :

- Noël 2019 :
coût total des colis personnes âgées + arbre de Noël + colis du personnel = 1 785 €
coût du spectacle de Noël = 1 150 € (800 € commune + 350 € le CMA).

Fin de séance : 22h30

Compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2020 à 20h30

Etaient présents : Mmes Gardien Raymonde, Tranchant Patricia.
MM. Chaigneau Guy, Champigny Daniel, Gillier Louis, Mauduit Michel, Neuvy François, Poteloin Stéphane, Trabach Franck.

Absent : Mme Blancheton Nadège

Secrétaire de séance : M. Gillier Louis

Le compte-rendu de la séance du 13 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.
Le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

Réunions extérieures :

- Communauté de communes :

Lors de sa dernière réunion, le conseil communautaire a mis à l'ordre du jour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Les orientations budgétaires qui sont proposées pour 2020 traduisent la volonté de la Communauté de Communes de :

- ne pas augmenter la fiscalité ;
- maîtriser ses dépenses de fonctionnement, en particulier les dépenses de personnel afin de préserver une certaine capacité à investir ;
- renforcer ses liens avec les communes membres au service d'un développement équilibré et durable de son territoire.

Le vote du budget est prévu lors de la réunion du 12 mars 2020.

- Parc Naturel Régional de la Brenne (PNR)

Lors de la réunion, du 14 février 2020, il a été mis à l'ordre du jour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) au comité syndical.

Lors de la réunion du 6 mars 2020 il a été procédé au vote des comptes administratifs et de gestion, puis au vote du budget 2020.

- Syndicat départemental des transports scolaires de l'Indre

Réunion du 24 janvier 2020 à Buzançais pour le Débat d'Orientation Budgétaire ;

Et assemblée générale à Buzançais le 14 février 2020 (approbation des comptes 2019 et vote du budget 2020).

- Syndicat intercommunal de ramassage scolaire

Réunion du 4 mars 2020 à Tournon Saint Martin pour vote du compte de gestion, du compte administratif et du budget primitif 2020.

La cotisation départementale a augmenté elle passe à 42€ au lieu de 40€ par commune.

- Agir en coeur de Brenne

Lors de sa dernière réunion, il a été voté le compte d'exploitation 2019.

La partie laverie est en déficit et le portage de repas est en excédent. Pour information, le coût du déjeuner est de 8,70€ et du dîner de 8,25€.

- Syndicat des Eaux de la Région de Fontgombault :

Réunion du 11 mars 2020 à Mauvières.

Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif avec affectation du résultat.

Vote du budget 2020.

Présentation et vote du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019.

Présentation et adoption du document unique d'évaluation des risques.

Examen de proposition d'admissions en non-valeurs d'une somme de 7 991,91€.

Vote du compte de gestion et vote du compte administratif :

Budget réalisé en 2019

Compte tenu du résultat antérieur soit 41 688,69 €

Les dépenses se sont élevées :			
en fonctionnement à	189 452,02€	en investissement à	113 041,34€
en recette à	<u>230 283,49€</u>	en recette à	<u>99 666,00€</u>
Résultats	40 831,47€		- 13 375,34€

Résultat de l'exercice : 40 831,49€ - 13 375,34€ = 27 456,13€

Pour information, le budget 2020 bien que préparé par le conseil actuel sera voté par la nouvelle équipe.

Délibérations :

- Arrêt du projet PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) adopté par le choix n°2 (avis favorable avec quelques petites modifications)
- Abrogation de la carte communale
- Participation financière au Fonds de Solidarité Logement du conseil départemental : 303,73€
- Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté : 13,56€
- Travaux futurs : réfection de la toiture de bâtiments communaux avec subvention du FAR d'un montant de 14 500€ (65% du HT)
- Suite à l'ouverture des plis concernant les travaux de rénovation du logement communal N°16 place des Marronniers et suite au rapport d'analyse établi par le Bureau Arc A3 Sud Touraine, le Conseil Municipal, après délibération décide d'accepter les offres de base les mieux-disantes soit :

LOT N° 1 Démolition - Gros-oeuvre :
 Entreprise RABASTE 36500 Argy : **18 000,00 €**

LOT N°2 Charpente bois – Couverture - Zinguerie :
 Entreprise BREMAUD 36220 Tournon St Martin : **10 406,84 €**

LOT N°3 Menuiseries extérieures et intérieures bois :
 Entreprise BHM 36300 Le Blanc : **24 472,00 €**

LOT N°4 Cloisons sèches – Doublage - Isolation :
 Entreprise COUTURE 36110 Bouges le Château : **13 836,55 €**

LOT N°5 Chape – Carrelage - Faïence :
 Entreprise JOUBERT-COUTURIER 37290 Yzeures sur Creuse : **12 188,31 €**

LOT N°6 Peinture - Revêtements de sols souples :
 Entreprise VACHER 36130 Déols : **6 291,80 €**

LOT N°7 Electricité – Chauffage -Ventilation :
 Entreprise MALINGE 36800 Rivarennnes : **10 630,00 €**

LOT N°8 Plomberie Sanitaires :
 Entreprise VENAULT 37290 Yzeures sur Creuse **5 502,00 €**

LOT N°9 Chauffage (Poêle à granulés) :
 Entreprise BERTUCELLI 37290 Preuilly sur Claise : **2 956,00 €**

Soit un montant total de **104 283,50 € HT**

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tous actes nécessaires à l'établissement du marché.

- Renouvellement contrat PEC : Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité décide de renouveler le contrat Parcours Emploi Compétences, à compter du 17 avril 2020, pour une durée de 6 mois, à raison de 21 heures par semaine avec une rémunération brute mensuelle égale au SMIC en vigueur.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous documents de renouvellement du contrat PEC, à établir et signer le contrat Parcours Emploi Compétences.
Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget.

Questions et infos diverses :

Organisation des élections municipales : pour le bureau de vote, la Préfecture donne des instructions d'organisation compatibles avec la COVID-19.

Fin de séance : 22h45

Compte-rendu du conseil municipal **du 27 mai 2020 à 20h30**

Etaient présents : Mmes CANET Nadine, GARDIEN Raymonde, MM. CHAMPIGNY Daniel, GOMMIER Guillaume, MAUDUIT Michel, NEUVY François, PERRY Anthony, POTELOIN Stéphane, SECHERESSE Jean, TRABACH Franck

Etait excusé : M. CHAIGNEAU Guy, qui donne pouvoir à Mme GARDIEN Raymonde.

Secrétaire de séance : Mme GARDIEN Raymonde

Election du maire

Monsieur Jean SECHERESSE est seul candidat.

- nombre de votants : 11 nombre de bulletins : 11 bulletin blanc : 1

Avec 10 voix, Monsieur Jean SECHERESSE est élu maire.

Election des Adjointes

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé d'élire trois adjoints.

➤ **1^{er} adjoint**

Monsieur Daniel CHAMPIGNY est seul candidat.

- nombre de votants : 11 nombre de bulletins : 11 bulletin blanc : 1

Avec 10 voix, Monsieur Daniel CHAMPIGNY est élu 1^{er} adjoint.

➤ **2^{ème} adjoint**

Madame Raymonde GARDIEN est seule candidate.

- nombre de votants : 11 nombre de bulletins : 11 bulletin blanc : 1

Avec 10 voix, Madame Raymonde GARDIEN est élue 2^{ème} adjoint.

➤ **3^{ème} adjoint**

Monsieur François NEUVY est seul candidat.

- nombre de votants : 11 nombre de bulletins : 11 bulletin blanc : 1

Avec 10 voix, Monsieur François NEUVY est élu 3^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l' élu local.

Indemnités du maire et des adjoints

La loi du 27 décembre 2019 a redéfini les modalités du régime indemnitaire des élus avec notamment la revalorisation de ces indemnités pour les communes de moins de 3500 habitants.

Le montant des indemnités du maire et des adjoints dans les communes de moins de 500 habitants est fixé comme suit :

- Indemnité du maire : 25,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 991,80 € bruts/mois

- Indemnité des adjoints : 9,9 % de ce même indice, soit 385,05 € bruts/mois

Toutefois, M. Jean SECHERESSE propose de réduire le taux de son indemnité au bénéfice de M. Daniel CHAMPIGNY, premier adjoint qui sera le représentant de la commune au sein de la communauté de communes et divers organismes.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition suivante :

- indemnité du maire : 19,5 % de l'indice brut, soit 758,43 € bruts/mois

- indemnité 1er adjoint : 15,9 % de l'indice brut, soit 618,41 € bruts/mois

- indemnité 2ème et 3ème adjoint : 9,9% de l'indice brut, soit 385,05 € bruts/mois

Désignation des délégués aux structures intercommunales

Organismes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Syndicat des Eaux de Fontgombault (SERF)	Michel MAUDUIT Guillaume GOMMIER	Franck TRABACH
Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre (SDEI)	Anthony PERRY	
Syndicat Départemental d'assainissement autonome de l'Indre	Daniel CHAMPIGNY	Jean SECHERESSE
Syndicat de Collège de de Tournon St Martin	François NEUVY Guillaume GOMMIER Michel MAUDUIT	
Syndicat de Ramassage scolaire de Tournon st Martin	Raymonde GARDIEN Guillaume GOMMIER Michel MAUDUIT	
Communauté de Communes « BRENNE VAL DE CREUSE »	Daniel CHAMPIGNY	Jean SECHERESSE
CLECT	Daniel CHAMPIGNY	Jean SECHERESSE
Parc Naturel Régional P N R BRENNE	Jean SECHERESSE	Daniel CHAMPIGNY
Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères SYMCTOM	François NEUVY	Stéphane POTELOIN
Conseil d'Ecole de Tournon	Guillaume GOMMIER Michel MAUDUIT Anthony PERRY	
Coordination gérontologique	Nadine CANET	
Correspondant Défense	Jean SECHERESSE	
Agir en Cœur de Brenne	Raymonde GARDIEN	Nadine CANET
PLUI	Daniel CHAMPIGNY	Jean SECHERESSE
CNAS	François NEUVY	

Désignation des délégués aux commissions municipales

Commissions	Délégués	
Commission TRAVAUX et VOIRIE (*)	François NEUVY Michel MAUDUIT Daniel CHAMPIGNY	Guy CHAIGNEAU Stéphane POTELOIN Franck TRABACH
Commission AMENAGEMENT et CADRE DE VIE (*)	Jean SECHERESSE Nadine CANET Raymonde GARDIEN	François NEUVY Franck TRABACH

Commission ECONOMIQUE ET SOCIALE (*)	Raymonde GARDIEN Nadine CANET Daniel CHAMPIGNY	Guillaume GOMMIER François NEUVY Anthony PERRY
Commission COMMUNICATION ANIMATION	Jean SECHERESSE Raymonde GARDIEN	Daniel CHAMPIGNY Guillaume GOMMIER
Commission des FINANCES	Tous	
Commission de contrôle liste électorale	Guy CHAIGNEAU	

(*) certaines personnes de la société civile pourront ponctuellement être conviées à ces réunions de commissions pour avis technique.

Questions diverses

- demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour travaux logement presbytère : le montant des travaux éligibles à cette subvention est de 29 774,98 € et le taux maximum de subvention est de 58 %.

A l'unanimité, une délibération est prise, autorisant Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès de la Préfecture avant le 31 mai 2020.

- la commission des finances se réunira le mercredi 10 juin 2020 à 20h30 pour préparer le budget 2020

- la prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mercredi 24 juin 2020 à 20h30.

Fin de séance : 22h15

Néons en bref

Gîtes communaux

Les gîtes se composent de 2 chambres pour une capacité d'accueil de 5 à 6 personnes (1 chambre avec lit 2 pers. et 1 chambre avec lit 2 pers. et 2 lits 1 pers. superposés), salon-séjour-cuisine, salle de bain et WC.

TARIFS :

- Du 16 avril au 15 octobre : la nuit 70 €
 la semaine 350 €
- Du 16 Octobre au 15 avril : la nuit 75 €
 la semaine 375 €

Ces prix comprennent toutes les charges.

Deux chèques de caution sont demandés à la signature du contrat de location.

(50 € pour le ménage et 150 € pour le matériel)

Le gîte de l'ancienne école est destiné en priorité à la résidence d'artistes et ne peut être réservé plus de 2 mois avant la date de location.



Location de la Salle des Fêtes

Tarifs :

Location de la salle vin d'honneur :	50 €
Location de la salle week-end :	160 €
Location cuisine :	35 €
Location vaisselle :	25 €

Les habitants de la Commune bénéficient d'un abattement de 30% sur le prix de la location de la salle, de la cuisine et de la vaisselle.

Forfait chauffage week-end :	60 €
Forfait chauffage vin d'honneur :	40 €

Tarifs de concession de terrain dans le cimetière

- Concession Trentenaire : 35 € le m²
- Concession Cinquantenaire : 50 € le m²

Tarifs concession Caverne

- Caverne quinze ans : 75 €
- Caverne trente ans : 150 €

Histoire locale

UN MENEUX DE LOUPS A NEONS

"L'homme qui a le pouvoir de mener les loups est payé par les loups eux-mêmes, cinq francs par patte menée et par jour et par nuit...Il y en a qui mènent jusqu'à douze loups à la fois" avait-on coutume de dire autrefois à Tournon.

Le meneux de loups avait pour habitude de menacer quelqu'un, de le faire suivre par ses loups afin d'en obtenir ce qu'il désirait, ou au contraire, de protéger ses moutons des loups suivant une redevance fixe.

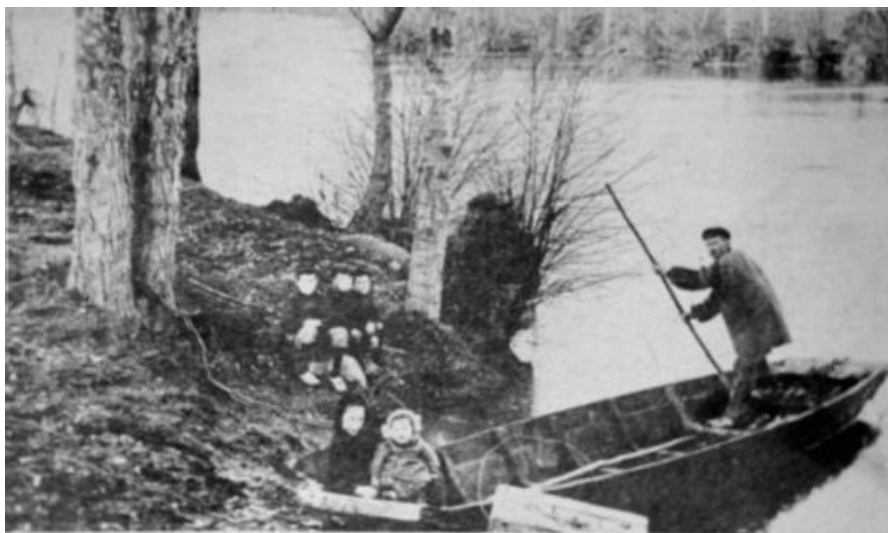
Il y a bien de cela cent ans, un soir de Novembre, à minuit (l'heure fatidique), le père Bachelier, passeur du Port de Néons, est réveillé par des coups frappés à ses volets. Il se lève, et à la lueur de sa chandelle, il découvre un inconnu, enroulé dans sa capiotte, le large bord de son chapeau de feutre rabattu sur les yeux. Celui-ci demande de transporter un troupeau de moutons sur la rive tourangelle.

Car, jusqu'à la guerre de 1914-1918, Néons et Launay étaient reliés par un bac. Il devait être remplacé par un pont, ce qui aurait permis aux habitants de Néons de prendre le train à la gare de Launay. Mais les éternelles zizanies entre berrichons et tourangeaux empêchèrent cette réalisation.

Peu enthousiasmé à la perspective de ce travail nocturne, mais désireux de gagner quelque argent, Bachelier accepte. Or, en arrivant au bord de l'eau, que constate-t-il ? Qu'il s'agit, non pas de moutons, mais de cinq loups. Le passeur, à la vue des bêtes si redoutées, veut refuser le travail. Mais l'étrange "berger" a un argument persuasif, en mettant dans la main du passeur un "gros billet". On embarque le troupeau, et le meneux lui donne ses recommandations : "Ne craignez rien, mes bêtes ne vous feront aucun mal, pourvu, toutefois, que vous ne leur marchiez pas sur les pattes, et lorsque vous serez sur l'autre rive, il vous faudra leur donner à chacun, un morceau de pain".

La traversée de la Creuse, dans la brume montante, est rapide, car le passeur Bachelier a hâte d'arriver. Après l'accostage, les loups mangent leur pain et s'éloignent, sans plus de façon, vers les brandes de Bècheron. Le passeur, encore tremblant, après cette traversée en compagnie de clients si peu ordinaires, regarde s'éloigner les loups sur le chemin de Launay, éclairé par la pleine lune. Il rouvre alors sa main qui serrait "le gros billet" si bien gagné, pour le contempler. Mais, oh stupeur ! elle ne contient plus qu'une large feuille de chêne. Sur l'autre rive, l'inconnu avait disparu.

Plus jamais, la nuit, le père Bachelier ne consentit à sortir de sa demeure, quand des étrangers le héraient.



Le passeur assurant le passage de la Creuse entre Launay et Néons

Le coin des associations



Association
Culture
Et
Loisirs

3 place des Marronniers
36220 NÉONS SUR CREUSE

L'ACEL n'a pas échappé à la crise sanitaire qui a marqué cette saison 2019-2020 et de nombreux projets ont été chamboulés.

La pièce « Nonchalante Indochine » de Benoît Marbot a cependant été présentée au Blanc, le 10 janvier dernier, devant une salle bien remplie. Les



représentations prévues à Néons-sur-Creuse les 27, 28 et 29 mars ont quant à elles été annulées, mais les répétitions reprennent et nous pensons vous présenter cette pièce

en automne...

Le samedi 18 janvier, à l'occasion de la nuit de la lecture, l'ACEL s'est rendue à la Médiathèque Intercommunale du Blanc pour proposer « V comme Vian », une lecture à plusieurs voix de textes et de chansons issues de l'oeuvre de Boris Vian, en célébration du centième anniversaire de sa naissance.

D'un commun accord avec AnimaNéons, la « Fête de la Marionnette » n'ayant pas lieu cette année, l'ACEL lui cède la place pour l'été prochain et décale son festival « Néons sur Scènes » à l'été 2022.

Cependant, afin de préserver l'animation annuelle de notre commune, l'ACEL se propose de vous retrouver, le 15 août, pour des interventions surprises, libres et gratuites qui seront, également, l'occasion de fêter ses 35 ans.

Bel été, au plaisir de vous revoir...



ASSOCIATION TOURISTIQUE

Néons sur Creuse, le 07.06.2020

L'Association Touristique a tenu son Assemblée générale le 06.06.2020. Cette année, nous ferons cuire pains et pizzas sur 5 dimanches en juillet et août pour assurer une animation estivale, les autres manifestations ayant été supprimées pour cause de la Covid-19.

Par ailleurs, nous lançons un **Concours photos**, réservé aux habitants de Néons sur Creuse et portant sur le patrimoine de la commune (architecture, paysage, environnement, photo insolite... etc.).

Les photos pourront être numériques ou argentiques, elles seront limitées à 5 par candidat qui aura **1 an** pour les « chasser ».

En effet, les envois devront être faits pour le 15 Juin 2021, la remise de « prix » étant prévue au 14 Juillet 2021.

Cette activité est patronnée par Thomas Pasquet et Jean-Denis Robert, qui louent l'ex « Manillon » pour leurs activités professionnelles.

Dans le prochain bulletin municipal du mois de décembre 2020, nous donnerons plus de détails sur la remise ou l'envoi des photos à l'Association.

Pour tout renseignement complémentaire, téléphonez à la Mairie au **02.54.37.53.56**.

Association touristique de Néons sur Creuse 2020

Pain et Pizza cuits au four à bois
dans le jardin de la cure tous les quinze jours

le dimanche de 9 H30 à 12 H
du 5 JUILLET au 30 AOUT 2020

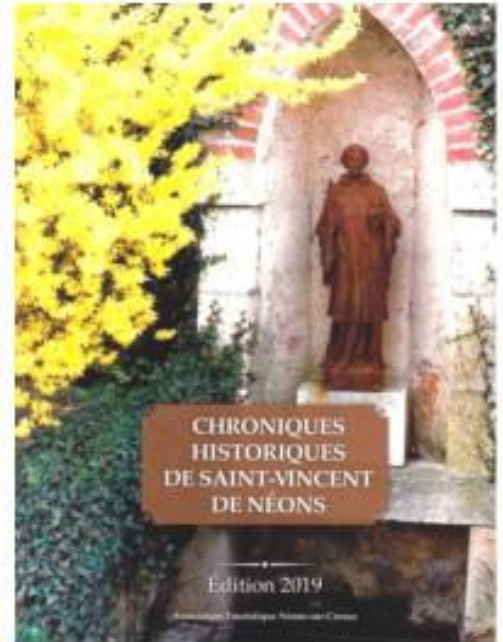
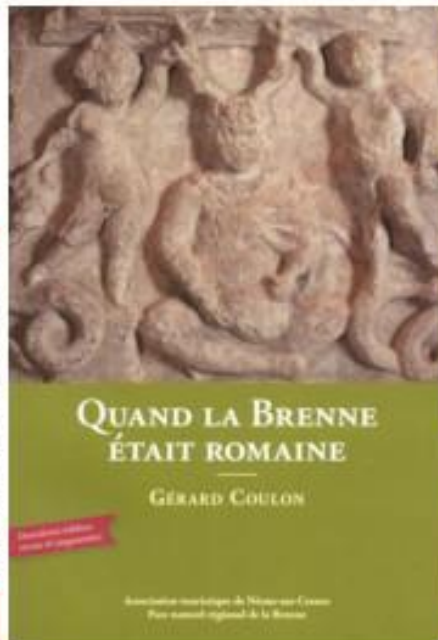
Juillet	05.07	19.07	
Août	02.08	16.08	30.08



Réservation à la Mairie de Néons sur Creuse
Au 02.54.37.53.56

ASSOCIATION TOURISTIQUE

ASSOCIATION TOURISTIQUE



**Les éditions de l'Association Touristique de Néons sur Creuse
En vente à la mairie de Néons sur Creuse**



La Zick des Muses devait collaborer avec l'Ecomusée du Blanc pour une journée sur le thème du Moyen-Âge avec concert de musiques médiévales de la compagnie « Alla Francesca » de Paris, au château Naillac. Compte tenu de la situation sanitaire, ce projet est reporté en 2021. Nous vous donnerons les détails ultérieurement.

Par ailleurs, les musiciens continuent à travailler chez eux et reprennent petit à petit leurs projets.

C'est ainsi que « Les Chikens Bandits », certains musiciens des « JulesCabouins, se voient et répètent afin de travailler sur leur projet de vinyle. A suivre donc....

La Zick des Muses vous souhaite de bonnes vacances estivales.

N'oubliez pas les gestes barrières...

La Présidente
Mme Françoise BAILLY

Raison Sociale : **Association La Zick des Muses 15 Impasse du Charron 36220 NEONS SUR CREUSE**
N° Siret : 477 765 093 00018 Licence : 2 - 1050084 et 3 - 1050085
Représentée par Françoise BAILLY en qualité de Présidente,

Comité Municipal D'Animation

Bonjour à tous les Néonnais,

Notre assemblée générale devait avoir lieu le 17 avril 2020, nous devons entre autres renouveler le bureau et faire le point sur les diverses animations organisées par le CMA. En raison de la Covid-19 et des règles sanitaires mises en place, cette réunion n'a pu avoir lieu et est reportée à fin juin.

A cause de cette pandémie et de l'interdiction de regroupement de personnes, les animations programmées en ce début d'année ont été annulées (la chasse aux œufs pour Pâques et les après-midis récréatifs seniors le 2ème mercredi du mois). A ce jour, je ne peux vous informer de la programmation des animations à venir.

Un nouveau bureau sera mis en place prochainement et organisera la programmation des futures animations de l'association.

Bien évidemment, le CMA ou la municipalité vous tiendront informés des différentes animations proposées.

En attendant, prenez bien soin de vous et de votre entourage.

Patricia Tranchant



Des Nouvelles d'AnimaNéons...

Cette période d'épidémie de COVID-19, nous a obligés à **annuler le Printemps des Cerises qui devait avoir lieu le samedi 4 avril**. Nous avons décidé de le **reporter au samedi 24 octobre**, sous réserve que les conditions sanitaires d'organisation du concert ne soient pas trop contraignantes.

On vous tiendra au courant bien sûr !

En ce qui concerne la 16^{ème} **Fête de la Marionnette qui devait avoir lieu les 15 et 16 août**, nous avons pris la décision, au vu des informations que nous avons, de l'annuler pour cette année. Il nous paraissait difficile d'organiser le festival dans les conditions sanitaires.

Cela ne veut pas dire qu'il ne se passera rien à Néons le 15 août cette année... c'était sans compter les copains de l'ACEL qui en plus de fêter leurs 35 printemps, proposeront des lectures champêtres au public. **De notre côté, nous nous associerons à l'ACEL pour vous proposer, dans la mesure des possibilités, nos grands jeux en bois et peut-être d'autres surprises !**

On vous donne **rendez-vous l'année prochaine pour la 16^{ème} édition de la Fête de la Marionnette, elle aura donc lieu les 14 et 15 août 2021 !**

On tient à **remercier l'ACEL qui nous laisse donc sa place en 2021 et organisera Néons-sur-Scènes en 2022....** A situation exceptionnelle, décision exceptionnelle !

D'ici-là portez-vous bien et **n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez préparer la Fête de la Marionnette avec nous**. Toutes les idées et coups de main sont les bienvenus !

Retrouvez le programme complet sur le site internet : www.fetemarionnette.org
et suivez-nous sur facebook : www.facebook.com/fetemarionnette/

AGIR EN CŒUR DE BRENNE

L'association gérée par les représentants de 28 communes, permet le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Pour cela elle a deux activités :

- **La livraison des repas à domicile** : ces repas sont confectionnés par un traiteur local installé à Oulches, la société Oh Plaisirs Gourmets Soli'Age et livrés par véhicule frigorifique à chaque client trois fois par semaine.

Le prix du repas est de 8,70€, le service s'adapte à la demande des clients.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

☎ : 02 54 28 66 48 ou ☎ : 02 54 37 95 92

Nous couvrons un territoire de 28 communes représentant les cantons de Bélâbre, Le Blanc et Tournon Saint Martin. Nous étudions toute demande, par exemple nous livrons également des clients à Tournon Saint Pierre.

- **La laverie** située à Rosnay qui fait également de la couture

Pour plus de renseignements vous pouvez appeler au 02 54 28 51 14

Horaires d'ouverture :

Mardi, Mercredi, jeudi	9h-12h	13h30-17h
Vendredi	10h-12h	13h30-17h

Ces services mis en place grâce à la solidarité des communes du territoire sont à votre disposition, n'hésitez pas à les utiliser.

G.DEFEZ

Bienvenue

BESOIN D'AIDE A VOTRE DOMICILE?
Pour une aide régulière ou ponctuelle
L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES S'OCCUPE DE VOUS

Chantal DUGAS

10 la Pièce D'AUGE 36220 NEONS S/C

Responsable Maintien à domicile (02.54.37.57.37)

Nathalie PROD'HOMME LOGÉ

Responsable de secteur

30 Place du Champ de foire 36220 MARTIZAY

nathalie.prodhomme@famillesrurales.org (02.54.39.35.79/06.31.09.28.02)

ACCOMPAGNER LES PERSONNES DEPENDANTES

Nous accompagnons et épaulons les personnes dépendantes âgées et/ou en situation de handicap à leur domicile, dans leur milieu de vie.

- Aide au lever et coucher
- Aide la toilette
- Aide préparation et prise des repas
- Aide à la mobilité
- Tâches ménagères
- Aide aux formalités administratives
- Accompagnement à la vie sociale

SIMPLIFIER LA VIE DES PERSONNES ACTIVES (services à la personne)

- Aide aux différentes tâches ménagères/Courses

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

- Devis gratuit
- Qualité du service
- Garantie de payer un prix juste
- Simplicité des formalités administratives
- Proximité avec une équipe locale à votre service



Si vous avez 16 ans et plus, le Club de Badminton de Tournon-Saint-Martin a le plaisir de vous inviter à découvrir ce sport,

Les mardi et vendredi de 19h30 à 21h30

Au gymnase de Tournon-Saint-Martin

2 séances découvertes vous sont proposées, si cette activité sportive vous intéresse, l'adhésion annuelle est de 35€.

Plaisir, détente et bonne humeur sont au rendez-vous alors n'hésitez pas à venir partager de bons moments.

Pour nous contacter :

Adresse mail du Club : badtournon36@gmail.com

Le Président : GOMMIER Guillaume 06.86.43.77.82

Le Trésorier : POUYOLLON Sébastien 07.82.02.38.20





ACTIVITES du JUDO CLUB Tournon St Martin



Les samedis JUDO

9h à 10h : éveil judo 4 à 5 ans

10h à 11h30 : 6 à 10 ans

11h30 à 13h : pour les plus grands

**Une assemblée générale électorale aura lieu cette année,
nous en informerons les membres prochainement.**

Certain(nes) membres du bureau, après plusieurs années de « service », souhaitent passer le relais.

Les personnes voulant participer à la gestion du club et ainsi garantir son maintien peuvent se faire connaître dès maintenant.

体
操
Taïso

Le vendredi de 20h30 à 22h

Echauffement-Cardio-Renforcement musculaire-Etirements-Relaxation

Les exercices sont progressifs et adaptés aux capacités de chacun pour entretenir et améliorer son potentiel physique, dans une ambiance conviviale.

Tous ces cours sont dispensés par un professeur diplômé BEES :

- Maxime Fourmaux pour l'éveil Judo et le Judo
- Martine Gouin pour le Taïso

Chaque participant est licencié à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées.

www.judoclubtournonstmartin.com

Facebook : JCTournonStMartin

Nous contacter : Judo : 02 54 28 79 27/06 77 84 04 47

Taïso : 06 60 22 87 23

judoclubtsm@gmail.com

Vie pratique



Le

MULTIACCUEIL

« A tout bout d'chants »

De Tournon-St-Pierre

Accueille vos enfants

de 10 semaines à 4 ans

(jusqu'à 6 ans si places disponibles).

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

*régulièrement ou
occasionnellement*



Infos et/ou inscriptions :

Multiaccueil : 12 bis Route d'Yzeures. 37290 Tournon saint Pierre

Tél : 02.54.28.72.20

Courriel : multiaccueil-tournon@cc-brennevaldecreuse.fr

Mémo Tri

Les Emballages recyclables



Les bouteilles, bidons, flacons en plastiques (alimentaire, entretien, hygiène)



Les cartonnets

 A déposer dans le **sac noir**
 Les **barquettes plastiques** (beurre, crème fraîche, glaces, fromages, viennoiseries...) les **pots de yaourt**, de rillettes, **paquets, sachets** (chips, café, fromages, surgelés) **papers et cartons gras souillés**, les **couches** et **nécessaire d'hygiène...**



Les briques alimentaires



Les boîtes métalliques, aérosols (acier, aluminium)



Les Papiers Revues Magazines



Publicités
Prospectus



Enveloppes
Papiers



Journaux
Magazines



Courriers
Lettres



Catalogues
Annuaire



Points Apports
Volontaires

BACS
COLONNES

Le Verre



 **Ne pas déposer**
 Vitres et miroirs, faïence et porcelaine, vaisselle en verre, ampoules électriques, pots de fleurs...



Points Apports
Volontaires

BACS
COLONNES

Pour obtenir un composteur, contactez-nous !

Epluchures de légumes et fruits, marcs de café, sachets de thé, restes de repas: pâtes, riz, pain..., coquilles d'œufs, essuie-tout, serviettes, mouchoirs en papier ...
 Déchets de jardin, tontes de pelouses...



UNE QUESTION ? UN DOUTE ?
 N'HÉSITEZ PAS !
 02 54 28 12 00
 centredetripleblanc@orange.fr



LA COLLECTE des ORDURES MENAGERES est faite le Mardi entre 5h et 14h.
 Quand le lundi ou le mardi sont fériés, la collecte est faite le mercredi.

Rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie de Tournon St Martin :

Lundi : 8h30-11h45
Mercredi : 13h30-16h45
Jeudi : 8h30-11h45
Samedi: 8h30-11h45 et 13h30-16h45

02 54 37 75 97

Horaires de la Médiathèque de Tournon St Martin

Mardi: 10h00-12h00
Mercredi: 14h30-18h30
Vendredi: 17h30-19h30
Samedi: 10h00-12h00



02 54 37 96 51



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ



DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

BIENTÔT
16
ANS !

PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT



SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

Renseignements et contacts Région Nord-Ouest :
Le Centre du service national d'Orléans
02 38 65 21 32
csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr

RESEIGNEMENTS
ET CONTACTS
AU DOS

Chefs de projet : QUENTIN POUZET (SGA/COM) • ETIENNE BAOGIO (SGA/DSN) • Directeur artistique / Graphiste : PASCAL ILIC (SGA/COM)
Crédits photographiques : ECPAD • Impression et façonnage : PGT • POP (SGA/SPAC) • JUILLET 2014



www.defense.gouv.fr/jdc



La lettre n°3 du PLUi

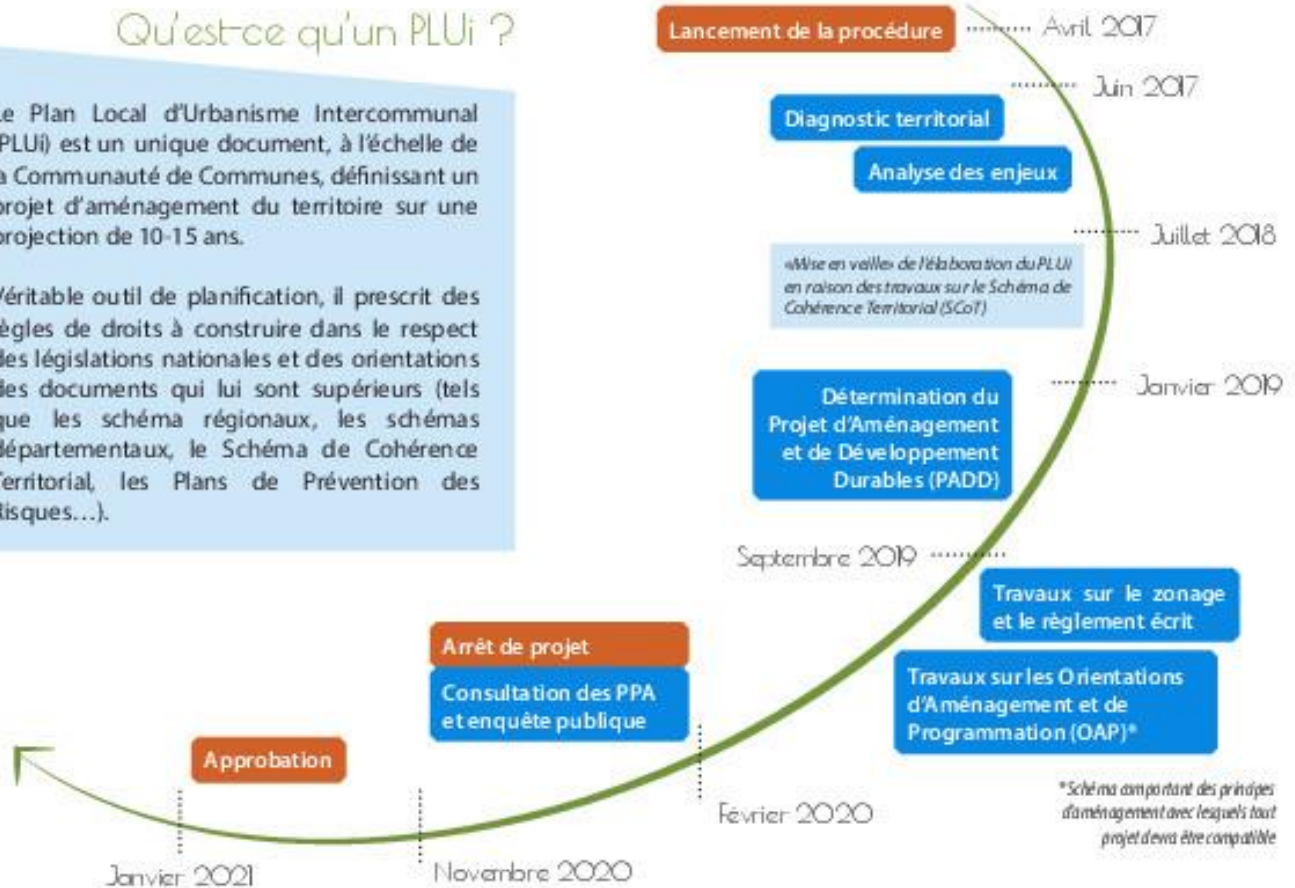
Janvier 2020

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal s'engage sur votre territoire

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un unique document, à l'échelle de la Communauté de Communes, définissant un projet d'aménagement du territoire sur une projection de 10-15 ans.

Véritable outil de planification, il prescrit des règles de droits à construire dans le respect des législations nationales et des orientations des documents qui lui sont supérieurs (tels que les schéma régionaux, les schémas départementaux, le Schéma de Cohérence Territorial, les Plans de Prévention des Risques...).



Bât. rural patrimonial à Douadic



Moulin à Concremiers



Ancienne gare d'Ingrandes



Vue sur Le Blanc depuis le viaduc

Plus de 13 communes visitées lors des itinéraires du PLUi (visites thématiques des différentes communes du territoire à la rencontre des initiatives et des paysages)

Plus de 15 réunions du Comité de pilotage réunissant des élus du territoire membres de la communauté de commune afin d'organiser la méthodologie de travail, amorcer la réflexion sur les pièces du PLUi, travailler sur le règlement, etc ...

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD est défini comme la clé de voûte du PLUI, il s'agit du projet politique qui présente la stratégie des élus pour le développement du territoire dans les 10 à 15 années à venir.

Le PADD du PLUI de la Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse se structure autour de 4 axes, chacun déclinés en orientations et objectifs.



Devenir un territoire à neutralité énergétique

- Réduire les consommations d'énergie
- Développer les énergies renouvelables

Conforter l'attrait d'un territoire préservé

- Conforter l'offre en équipement
- Encourager les alternatives à la voiture individuelle
- Lutter contre la dévitalisation des centres-bourgs
- Préserver une nature exceptionnelle liée aux activités humaines
- Valoriser les paysages ainsi que l'héritage culturel et bâti
- Prendre en compte les risques et les nuisances

Retrouver le chemin de la croissance démographique

- Poursuivre l'objectif d'un gain démographique de + 0,3% par an
- Satisfaire les besoins en logements correspondants
- Répondre à la diversité des besoins en logements
- Structurer l'armature territoriale
- Promouvoir un mode de développement économe en foncier

Poursuivre la création de nouveaux emplois en milieu rural

- Conforter l'offre touristique et miser sur un tourisme durable
- Affirmer le rôle de l'économie présentielle, indispensable à la vie locale
- Pérenniser les activités agricole et piscicole et permettre leur développement
- Valoriser les ressources naturelles et accompagner l'essor de l'activité forestière
- Accompagner l'aménagement numérique du territoire pour tirer profit du potentiel d'emploi lié au télétravail

Vous avez des questions ?

En ce printemps 2020, 8 permanences sont prévues afin de pouvoir partager avec vous l'élaboration du PLUI et prendre en considération vos apports et / ou répondre à vos interrogations. Les dates et lieux de ces huit permanences vous seront communiqués prochainement.

En attendant rendez-vous sur le site de la communauté de communes ou celui du PLUI pour suivre l'élaboration du document d'urbanisme : <https://urban-ism.fr/plui-ccbvc>

Contacts: Emille GAYET et Caroline MARTENOT - Mission PLU intercommunale

Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse
16, rue W. Lebois Mareuil
36300 LE BLANC



Conseil départemental de l'accès au droit

Possibilité de rencontrer
gratuitement* un professionnel
du droit (avocat, huissier, notaire)

Information et orientation
juridique gratuite

02-54-60-35-16
06-31-80-75-29



Site internet :
www.cdad36.fr

Mail :
cdad-indre@justice.fr

**Permanences
Extérieures**
Mairies : La Châtre, Buzançais,
Valençay, Argentan-sur-Creuse
Sous-préfectures : Le Blanc, Issoudun

Tribunal Judiciaire de CHATEAUROUX
Place Lucien Germereau

* sous condition de ressources mensuelles (1300 € pour une personne seule, 1950 € pour un couple même non marié, sommes majorées de 150 € par enfants à charge)
Justificatifs : dernier avis d'imposition et deux derniers bulletins de salaire.

7 Astuces ... pour éviter les vols par ruse

Ne donnez jamais d'argent, ni de code secret... un policier ou un employé ne vous demandera jamais d'argent, ni de code secret, ni où vous cachez vos valeurs.

Gardez les numéros utiles sous la main... police, pompiers, numéros des compteurs, personne de confiance, etc.

Entretenez votre réseau social... sachez à qui demander de l'aide autour de vous !

Vous avez le droit de dire NON ! Vous n'êtes jamais obligé de laisser entrer quelqu'un chez vous, pas même un policier. En cas de doute n'ouvrez pas, demandez un nouveau rendez-vous et faites vous accompagner d'un proche.

Vérifiez qui sonne avant d'ouvrir... utilisez un (vidéo) parlophone, un judas, un entrebâilleur ou un code sonnette.

Soyez attentif au logo et à l'uniforme... chaque métier porte une tenue spécifique, ayez en tête la tenue officielle.

Exigez la carte de service... un policier ou un employé qui se présente chez vous dispose toujours d'une carte de service. S'il n'a pas de carte de service ou en cas de doute, refusez l'accès.

#ESCROQUERIE À LA FAUSSE QUALITÉ

#VOL PAR RUSE

Faux gendarmes, faux policiers, faux agents EDF... Comment se protéger ?



Ne laissez entrer aucun inconnu dans votre domicile. Utilisez un entrebâilleur et/ou l'œilleton de votre porte pour parler à votre interlocuteur.



Demandez la carte professionnelle ou la lettre de mission



Vérifiez auprès de l'organisme qu'une intervention est prévue à votre domicile.

En cas de doute, n'hésitez pas à composer le **17** pour joindre la gendarmerie ou la police.

#PRÉVENTION





GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**Ni feu
ni barbecue**
aux abords des forêts



Pas de cigarette
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture



**Pas de travaux
sources d'étincelles**
les jours de risque d'incendie



**Pas de combustible
contre la maison**
bois, fuel, butane...

**Témoin d'un
début d'incendie,
je donne l'alerte**
en localisant le feu
avec précision



**Je me
confine dans
ma maison**
elle est mon
meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr

#FeuxDeForet

BIEN PORTER LE MASQUE POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES DU CORONAVIRUS

LE METTRE ET L'ENLEVER



1 Se laver les mains à l'eau et au savon ou à la solution hydroalcoolique



2 Prendre le masque par les élastiques et les passer derrière les oreilles



4 Ajuster le masque de façon à couvrir nez, bouche et menton. Ne plus toucher une fois posé



5 Retirer le masque par les élastiques. Ne pas toucher l'extérieur du masque ni le visage. Se laver les mains



À NE PAS FAIRE !



CHANGER LE MASQUE :

Toutes les 4h
Si le masque s'humidifie
Si le masque est endommagé

Le jeter s'il est à usage unique
Le laver s'il est en tissu

MASQUE EN TISSU : LE LAVER ET LE SÉCHER

Placer le masque dans le lave-linge

à 60°C
au - 30 min



ou



ou

Sécher au sèche-cheveux, au sèche-linge ou à défaut le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée

Respecter le nombre de lavages préconisés par le fournisseur



En attendant de le laver, mettre le masque dans un sac plastique fermé ou une boîte hermétique

ATTENTION !



Pas d'adoucissant

Pas d'alcool ni de javel au lavage



Pas de congélateur

Pas de micro-ondes



APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans votre coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Se tenir à au moins 1 mètre des autres



DANS LE DÉPARTEMENT DE L'INDRE

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU TERRITOIRE SONT LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER

L'ensemble des professionnels de santé de votre commune ont mis en place des règles afin d'éviter tout risque de contamination par le covid-19 pour les patients, et sont là pour vous aider et vous orienter. N'hésitez pas à contacter votre médecin pour tout problème de santé.

Si vous avez contracté le covid-19 ou que vous avez un doute, restez chez vous et pensez à prévenir les professionnels de santé que vous êtes amené à voir afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour éviter tout risque.

EN CAS DE DOUTE

Vous pouvez contacter :



- Votre médecin traitant
- Le 15
- Le 0 800 130 000

Vous pouvez consulter :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



Élaboré avec les recommandations de l'AFNOR
Source : www.gouvernement.fr
Avec le soutien de l'antenne 36 FRAPS IREPS
InterCPTS 36 - Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique





Numéros utiles



Pompiers :	18
SAMU 36 :	15
Gendarmerie :	17
Centre anti-poison d'Angers	02 41 48 21 21
Hôpital Le Blanc :	02 54 28 28 28

A Tournon St Martin :

Médecins généralistes : Dr Hervo :	02 54 37 31 27
Dr Lyon :	02 54 37 53 37
Cabinet Masseur-Kinésithérapeute - Florina LUPU :	02 54 02 18 71
Pharmacie Multon :	02 54 37 50 28
Cabinet d'infirmiers :	02 54 37 50 63
Maison de retraite :	02 54 37 50 54
Gendarmerie :	02 54 28 16 70

Mairie : courriel : neons-mairie@wanadoo.fr	02 54 37 53 56
Médiathèque (Tournon st Martin) :	02 54 37 96 51
Office de tourisme (Le Blanc) :	02 54 37 05 13
Trésorerie (DGFP Le Blanc) :	02 54 37 01 70
Conseil Départemental :	02 54 27 34 36
Maison de services au public Et Bureau de Poste (Tournon st Martin) :	36 31
Sous-Préfecture (Le Blanc) :	02 54 37 10 91
Préfecture : www.centre.pref.gouv.fr	02 54 29 50 00
Syndicat des eaux (Fontgombault) :	02 54 37 29 21
Communauté de Communes Brenne Val de Creuse	02 54 28 33 60
Ordures ménagères (SYMCTOM le Blanc)	02 54 28 12 00
Déchèterie (Tournon St Martin)	02 54 37 75 97



Horaires de la mairie

Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi-Samedi
de 9h à 12h.

Vendredi de 9 à 12h et de 14h à 16h30.

Téléphone : 02.54.37.53.56.

Mail : neons-mairie@wanadoo.fr

Site Internet : www.communedeneons.fr

Permanences des élus

Permanence du maire le mardi et le jeudi de 10h à 12h
et sur rendez-vous.

Les adjoints peuvent être rencontrés le mercredi et le
samedi de 11h30 à 12h et sur rendez-vous.